

DÉVELOPPEMENS
DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1833.



NUMÉROS des	Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE PREMIER.							
ARTICLE PREMIER.							
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>							
1			Traitement du Ministre			<i>Mémoire.</i>	
Le Ministre des Affaires Étrangères est chargé de la direction du Département de la Marine sans cumul d'appointemens.							
2			Traitement du secrétaire-général			<i>Mémoire.</i>	
Le secrétaire-général des Affaires Étrangères est également chargé du secrétariat de la Marine sans cumul d'appointemens							
1			BUREAUX.				
				NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.
3			Traitement du chef de division	1	5250	5250	} 15120
4			Traitement des commis de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	4	de 1680 à 2520	8820	
5			Traitement du garde-magasin emballeur, etc.	1	1050	1050	
Le magasin central d'objets d'équipement pour les équipages, établi dans une des salles du Ministère sous la surveillance du chef de division, nécessite la nomination d'un garde-magasin chargé d'emballer les objets qu'on expédie.							
Les huissiers et autres gens de service sont rétribués sur le budget du Département des Affaires Étrangères.							
ART. 2.							
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>							
1			Fournitures de bureau, frais d'impression, reliures, achats de livres et cartes			3200	} 4400
2			Chauffage et éclairage, entretien du local			800	
3			Menus frais et dépenses imprévues			400	

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1832	DIFFÉRENCES		MOTIFS DES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS.
CHARGES ordinaires et per- sonnelles.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1833	en moins AU BUDGET de 1833	
9870	5250	15120	13756 61	1363 ⁷ 39	»	<p>Quoique cet article présente une augmenta- tion de fr. 1363-39 sur l'année 1832, il existe cependant une véritable économie, le traite- ment alloué au chef de division ne devant être dépensé qu'autant que l'officier de marine qui remplit ces fonctions soit appelé à un autre service, l'économie réelle est donc de fr. 3,886-60.</p>
9870	5250	15120	13756 61	1363 39	»	
4400	,	4400	4444 44	»	44 44	
4400	»	4400	4444 44	»	44 44	

NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi. Développemens des articles.	

CHAPITRE II.

ART. 1.

Bâtimens de guerre (Personnel).

Les brigantins et canonnières, montés par environ trois cents officiers et matelots, ont été mis en activité pendant l'année. Le personnel pour cet exercice se composera de :

	6 lieutenans de vaisseau commandans	à	5040	30240		
	1 lieutenant de vaisseau chef de division	à	5040	5040		
	2 enseignes	à	2520	5040		
	6 aspirans de première classe	à	1260	7560		
	6 aspirans de deuxième classe	à	945	5670		
	6 agens comptables	à	1260	7560		
1	2 chirurgiens-aides-majors	à	2100	4200	}	Total. . . 205062 »
	4 chirurgiens-sous-aides	à	1470	5880		
	6 maîtres d'équipage	à	720	4320		
	6 maîtres de canonage	à	636	3816		
	6 coqs	à	516	3096		
	60 matelots de 1 ^{re} classe	à	516	30960		
	100 Matelots de 2 ^{me} classe	à	384	38400		
	140 matelots de 3 ^{me} classe	à	336	47040		
	40 mousces	à	156	6240		
2	Traitement des pilotes lamaneurs			10000		
	Le pilotage étant encore administré par les villes et non par le Gouvernement, on est obligé de rétribuer les pilotes d'après les tarifs existans.					
3	Traitement du commandant maritime d'Anvers			7140		»
	Cet officier, nommé par le Gouvernement provisoire, avec rang et appointemens de lieutenant-colonel du génie, est, à cause de son titre, rétribué par la marine, sans qu'il fasse aucunement partie des officiers de ce corps.					
	Comme il n'existe pas d'école de marine, on propose de placer deux aspirans de 2 ^{me} classe sur chaque bâtiment; c'est former une pépinière de bons officiers.					
4	Traitement de six aspirans de 2 ^{me} classe à 945 francs			5670		»

ART. 2.

Bâtimens de guerre (Matériel).

	1 Vivres pour le pers. ci-dessus à 1 fr. par jour et par tête			144905		
	2 Chauffage et lumière à 7 centimes par jour et par tête			10143		
	3 Frais d'instrumens de chirurgie, médicamens, vivres de malades et convalescens			10000		
	4 Entretien de la coque des bâtimens			8000		
2	5 Grément à renouveler			4000	}	Total. . . 213048 »
	6 Voiles de rechange, un jeu sur chaque bâtiment			12000		
	7 Poudres et projectiles			12000		
	8 Fourniture de bureau			1000		
	9 Frais de route et de déplacement			1000		
	10 Dépenses imprévues			10000		

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS MOINS POUR L'EXERCICE 1832	DIFFÉRENCES		MOTIFS DES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1833.	en moins AU BUDGET de 1833.	
205062	"	205062	34328 03	126839 80	"	
			43694 17			
"	10000	10000	"	10000 "	"	
7140	"	7140	"	7140 "	"	
5670	"	5670	"	5670 "	"	
217872	10000	227872	78222 20	149649 80	"	
213048	"	213048	211640 21	"	103982 68	Les 100,000 florins accordés pour les ca- nonnières au Budget de 1832, ne suffisent pas à leur armement pendant l'année entière, on a eu égard à l'époque à laquelle le vote a eu lieu.
213048	"	218048	105390 47	"	103982 68	
213048	"	218048	317030 68	"	103982 68	

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.		
CHAPITRE III.			
ART. 1.			
<i>Magasin de la Marine.</i>			
1	1	Traitement du garde-magasin	1000
	2	Salaire d'ouvriers à la journée	2000
	3	Loyer du local	600
	4	Ameublement et dispositions de gradins	300
	5	Fond de magasin, cordages, présates, poulière, mâtore, brai, goudron, toiles à voile, toiles à pavillon, etc.	20000
		Un magasin est indispensable pour conserver les objets de rechange qu'on doit toujours avoir en réserve.	
		Total	3900 »
CHAPITRE IV.			
ART. 1.			
1	1	Nouvelles constructions	250000 »
CHAPITRE V.			
ART. 1.			
<i>Service des ports et des côtes (Personnel).</i>			
1	1	Traitement du professeur de navigation à Ostende	à 1680
	2	Traitement de 5 gardes-fanaux sur la côte de Flandre	à 525
		Total	4305 \$
ART. 2.			
<i>Service des ports et des côtes (Matériel).</i>			
2	1	Entretien des fanaux	840
	2	Frais d'éclairage	5079
	3	Entretien de l'habitation du garde-fanal	160
	4	Frais d'inspection	
	5	Entretien des corvettes de pilotage	1000
	6	Traitement du gardien des corvettes	800
		Total	6079 »
		Total	800 »
		Total	1800 »
CHAPITRE VI.			
ART. 1.			
<i>Dépenses éventuelles de la Marine.</i>			
1	1	Secours aux marins blessés	4200 »
	2	Dépenses imprévues dans le service des ports	6000 »

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1832.	DIFFÉRENCES		MOTIFS DES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1833.	en moins AU BUDGET de 1833.	
3900	"	3900	"	3900	"	
"	20000	20000	"	20000	"	
3900	20000	23900	"	23900	"	
"	250000	250000	"	250000	"	
"	250000	250000	"	250000	"	
4305	"	4305	5185 18	"	880 18	
4305	"	4305	5185 18	"	880 18	
6079	"	6079	6080 42	798 58	"	
800	"	800		"		
1000	800	1800		42709 "	"	40909 "
7879	800	8679	48789 42	798 58	40909 "	
				en moins 40110 42		
"	4200	4200	4232 80	"	32 80	
"	6000	6000	"	6000	"	
"	10200	10200	4232 80	6000	32 80	
				5967 20 en plus.		

La somme de fr. 42709 avait été allouée pour les frais de quarantaine et l'entretien des bateaux de pilotage.

Récapitulation.

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE	DIFFÉRENCES	
CHAPITRES.	ARTICLES.		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	1832.	en plus	en moins
							AU BUDGET de 1833	AU BUDGET de 1833.
1	1	Administration centrale (<i>Personnel</i>).	9870	5250	15120	13756 61	1363 39	"
	2	Id. id. (<i>Matériel</i>).	4400	"	4400	4444 44	"	44 44
2	1	Bâtimens de guerre (<i>Personnel</i>).	217872	10000	227872	78222 20	149649 80	"
	2	Id. id. (<i>Matériel</i>).	213048	"	213048	317030 68	"	103982 68
3	1	Magasin de marine.	3900	20000	23900	"	23900	"
4	1	Nouvelles constructions.	"	250000	250000	"	250000	"
5	1	Service des ports et des côtes (<i>Personnel</i>).	4305	"	4305	3185 18	"	880 18
	2	Id. id. id. (<i>Matériel</i>).	7879	800	8679	48789 42	"	40110 42
6	1	Dépenses éventuelles de la Marine.	"	10200	10200	4232 80	5967 20	"
TOTAUX.			461274	296250	757524	471661 33	430680 39	145017 72
							285862 67 en plus.	